

En face, il y a toujours un être humain.

La politique d'asile, qui vise à ce que les réfugiés trouvent protec-
tion chez nous, ne peut réussir qu'avec la contribution de tous.
L'hospitalité en tant que vertu majeure – l'aide aux opprimés
fermement ancrée dans le judaïsme, le christianisme et l'islam -
s'applique aujourd'hui tout particulièrement aux réfugiés.
Nous voulons toujours voir l'être humain qui se trouve en face
de nous, quelle que soit la situation opposant ou réunissant les
deux parties en présence.



**Schweizerischer Rat der Religionen
Conseil Suisse des religions
Swiss Council of Religions SCR**



CIOS – Coordination Islamic Organizations Switzerland
KIOS – Koordination Islamischer Organisationen Schweiz



Eglise catholique-chrétienne de la Suisse
Christkatholische Kirche der Schweiz



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES EVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

sek · feps

Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund
Fédération des Eglises protestantes de Suisse



SIG
Schweizerischer
Israelitischer
Gemeindebund



FSCI
Fédération suisse
des communautés
israélites

Berne, novembre 2018

Apporter ensemble notre contribution!

Ce dépliant a été rédigé dans le sillage de la déclaration interre-
ligieuse sur les réfugiés intitulée «En face, il y a toujours un être
humain». Par cette déclaration, les communautés religieuses
juives, chrétiennes et islamiques de Suisse s'expriment pour la
première fois ensemble sur les questions relatives aux réfugiés.
Elles lancent un appel aux membres de leurs communautés
religieuses ainsi qu'à l'État et aux politiques. La déclaration
interreligieuse sur les réfugiés est la manifestation, en Suisse,
du dialogue «Foi et protection des réfugiés» que l'Agence des
Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a lancé et qui prend place
dans le monde entier.

Ce dépliant est destiné aux paroisses, aux associations et
autres groupements des communautés chrétiennes, juives et
islamiques. Il ne présente pas tout le contenu de la déclaration
interreligieuse sur les questions relatives aux réfugiés, elle
reprend uniquement sous une forme synthétique les appels
qui s'adressent aux membres des communautés religieuses.
Ensemble, nous voulons apporter notre contribution!

Plus de 68 millions de personnes dans
le monde sont en fuite. La moitié
d'entre elles sont des enfants.

Les pays accueillant la plupart des réfugiés ont en général
eux-mêmes des moyens financiers insuffisants pour les prendre
en charge de manière appropriée. Dans les pays aisés d'Europe,
la solidarité avec les réfugiés est souvent fortement remise en
question. Il est donc difficile pour les réfugiés de trouver un lieu
sûr.

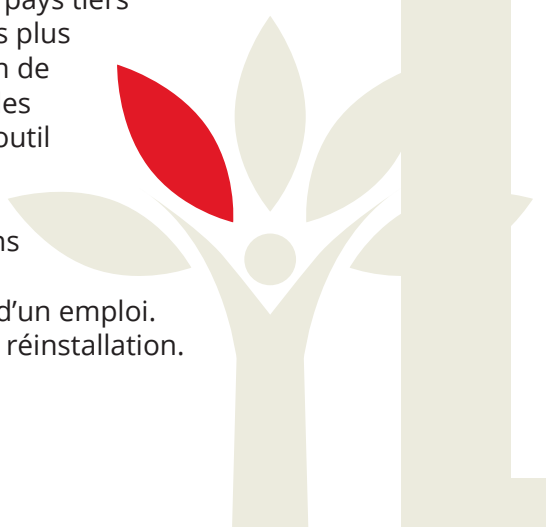
La communauté englobe tout
le monde. Protéger les réfugiés
concerne tout le monde.

Les réfugiés ne naissent pas réfugiés, ils le deviennent. Tout être
humain est une créature de Dieu. La dignité humaine nous unit
tous, juifs, musulmans et chrétiens en sont convaincus. L'expres-
sion de l'islam «Salamun alaïkum», le «Shalom» juif ou «la paix
soit avec vous» des chrétiens sont des tournures quotidiennes
qui témoignent de cet esprit commun.
La communauté englobe chaque être humain – y compris les
réfugiés. Car Dieu ne fait pas de contingent.



2. Nous contribuons à faire accepter la réinstallation en Suisse.

De nombreux réfugiés vivent dans des pays dans lesquels ils sont totalement ou partiellement privés de droits fondamentaux. Bien souvent, ils ne peuvent ni retourner dans leur pays, ni rester dans le pays de premier accueil. Grâce à des programmes de réinstallation, ou *resettlement*, des réfugiés reconnus par le HCR peuvent, en toute sécurité, entreprendre le voyage vers des pays tiers disposés à les accueillir. Les personnes les plus vulnérables et celles qui ont le plus besoin de protection se voient ainsi offrir de nouvelles perspectives. La réinstallation en tant qu'outil de la politique suisse d'asile dispose d'une longue tradition. Après leur arrivée en Suisse, nous pouvons soutenir les réfugiés au quotidien, dans l'acquisition de la langue ou la recherche d'un emploi. Nous contribuons ainsi à faire accepter la réinstallation.



1. Nous soutenons les œuvres d'entraide sur le terrain.

Beaucoup d'œuvres d'entraide actives sur le terrain sont nées d'initiatives juives, chrétiennes ou islamiques. Un soutien financier accordé aux organisations qui fournissent de l'aide dans les zones de crise contribue également à la protection des réfugiés. Soutenons nos œuvres dans cette tâche.



4. Nous aidons les réfugiés à trouver leurs repères chez nous.

L'intégration ne doit pas être un labyrinthe. Il est important que les réfugiés puissent ici poursuivre leur formation et travailler. Mais il importe aussi qu'ils puissent vivre ici avec leur famille et nouer de nouvelles amitiés. Nous pouvons lancer des mesures en faveur des réfugiés ou soutenir ce qui se fait déjà; ces mesures pavent la voie vers l'intégration sociale, culturelle et professionnelle. Les réfugiés sont également tenus de respecter les lois de leur pays d'accueil, comme tout un chacun. Les réfugiés voyagent avec leur religion et leur foi. Nous pouvons, en tant que communautés religieuses, leur offrir des lieux de cultes familiers, tels un coin de patrie à l'étranger, où trouver aide et soutien.



3. Nous élevons nos voix pour défendre les droits et les intérêts des réfugiés.

La Suisse a ratifié la Convention de Genève relative au statut des réfugiés en 1955. Elle s'est ainsi engagée, par exemple, à ne renvoyer aucune personne dans un pays où elle serait menacée de persécution. Les réfugiés ont besoin de nos voix pour faire valoir ces droits lorsqu'ils ne leur sont pas garantis. La tradition voulant que les Églises financent les services de consultation juridique pour demandeurs d'asile est un engagement qui mérite d'être poursuivi. Aidons aussi à renforcer nos services d'aumônerie interreligieuse dans les centres fédéraux.



5. Nous accompagnons aussi celles et ceux qui doivent repartir.

Certains requérants d'asile ne remplissent pas les critères permettant d'obtenir protection en Suisse et doivent repartir. Les communautés religieuses peuvent veiller à ce qu'un conseil et un accompagnement soient mis à disposition sans préconditions des personnes concernées. Elles peuvent exiger que la dignité humaine soit garantie lors de l'exécution des décisions de renvoi.

